Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 023-212314207-20250711-2025_19-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE NEOUX

Délibération 2025/19 Portant sur Le projet de parc photovoltaïque du Gaec MUNNE à La Sagne Date de la convocation : 28/05/2025

Nombre de conseillers	
En exercice	10
Présents	7
Représentés	1
Votants	8
POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le cinq juin deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Néoux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Pascal Mérigot, Maire.

Présents : CHAZAL Michel, FOURNET Denis, LANNEAU Guy, MERIGOT Pascal, MERIGOT Sylvie, MILLET Sandra, MUNNÉ Sylvie, VAISSET Frédéric
Absents : FONTY Eric
Excusés : MOREIRA-CARNEIRO Emilie
Pouvoirs : MOREIRA CARNEIRO Emilie à MILLET Sandra
Secrétaire de Séance : MILLET Sandra

*****

Madame Sylvie Munné, membre du GAEC Munné, sort de la salle.

Monsieur le Maire explique que l'entreprise IRISOLARIS est venue lors du dernier conseil municipal en date du 15 mai présenter au conseil municipal un projet de parc photovoltaïque du GAEC Munné qui doit être implanté à La Sagne.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

• donne un avis favorable pour la construction d'un parc photovoltaïque de moins de 5 ha

• demande à ce que les habitants de la commune puissent bénéficier d'une remise sur leur tarif d'électricité.

• décide que les éventuels projets du même type ne dépassent pas 5 ha par propriétaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie Conforme

Le Maire,
Pascal MERIGOT

MAIRIE DE NÉOUX 23 (Creuse)

Transmis le 10/06/2025
Affiché le 10/06/2025